

COMPTE RENDU

Groupe Territorial de l'Aveyron

20 septembre 2022

Présents :

Réseau Périnatalité Occitanie, EPICE12, DAC12, CSAPA Association Addictions France, UNAFAM12, Tribunal Judiciaire de Rodez, Médecin généraliste et addictologue

Excusés :

ELSA CH Rodez, AHSM

2PAO :

MAGLIOLA Romain, TATIBOUET Manon, ROUX Johann

Ordre du jour :

1^{ère} partie : Echange de pratiques sur deux cas complexes avec l'intervention du [Dispositif d'appui à la coordination Aveyronnais](#) et du [Réseau de périnatalité Occitanie](#).

2^{ème} partie : Poursuite sur le projet « Justice et Addictions

- Point sur l'échange avec l'assistante du Procureur de la République
- Validation des besoins du dernier COPIL de septembre 2021
- Organisation pour la suite du projet

3^{ème} partie : Information sur les prochains événements de la 2PAO en Occitanie

- Remarques et questions diverses



I. Echange de pratiques sur deux cas complexes :

Synthèse des présentations des cas complexes :

Demande initiale adressée à la PTA le 20/10/21. (Fusion vers DAC12 le 01/07/22)

Demande : Appel de la cheffe de service UDAF, pour un Monsieur qu'elles accompagnent dans le cadre d'une mesure de tutelle.

Problématique de logement à très court terme. Il est à ce jour accueilli dans le Foyer logement d'Onet le château Résidence accueil senior. Le Foyer logement ne souhaite pas poursuivre son accueil ; problématique d'alcoolisation régulière, pas d'inscription dans un collectif, problème d'hygiène, alimentation. Solution à trouver d'ici le 1^{er} novembre si possible.

Intervention quotidienne des IDEL (infirmière en libéral) du secteur pour prise de traitement. Accord patient pour partage des données de santé.

Du 20/10 au 22/10 :

Recueil des informations auprès des partenaires repérés : Médecin qui le suivait en EHPAD, Tutrice UDAF, Directrice Foyer logement.

Pas de pathologie psy révélée, plutôt un syndrome dépressif, le lien avec la consommation d'alcool : parcours de vie difficile : SDF, marginalisation, précarité. Il peut se montrer virulent dans ses propos. La qualité de la relation de confiance des professionnels qui l'accompagnent semble primordiale. Traitement en lien avec des douleurs neuropathiques, benzodiazépine (sevrage ?).

Foyer logement : structure adaptée à ses besoins, et à son projet de vie mais parcours de soins en rupture, lieux de vie instable, professionnels non repérés. Depuis plusieurs mois : plus de suivi addicto au CH de Rodez (absence de professionnels pour le rencontrer).

26/10/21 :

Réunion au Foyer logement, présentation de la PTA, appui à la coordination engagée.

- Refus de suivi par les médecins traitant sur le secteur (aucun médecin ne s'engage pour un suivi).
- Psycho hors critère, Appartement de Coordination Thérapeutique V12 (refus, hors critère), Résidence accueil UDAF (non éligible)
- Monsieur valide la coordination PTA, prolongement de l'accueil au Foyer pour un mois puisque coordination engagée.

Novembre 2021 :

- Recherche médecin : refus
- Recueil infos au CH Ste Marie (passage UADO, court séjour, il y a plusieurs mois de M.).
- Dépôt du dossier au Foyer logement de Baraqueville.

- Hospitalisation du 15/11-22/11 (urgences, réanimation, hémato gastro à la suite d'une alcoolisation pb potassium, tension etc...)
- Refus d'accueil par la Foyer de Baraqueville car M. n'est pas inscrit dans un parcours de soins addicto (lien MT qui serait prêt à suivre M. si ok pour suivi addicto). Repérage d'une collaboration effective Foyer / cabinet médical.
- Contact CSAPA Ste Marie, pas de rdv possible à cette période.
- AAF : possibilité d'un 1^{er} entretien fin décembre si patient fait la démarche.
- Motivation suivi addicto très fragile pour Mr.

Décembre 2021 :

- Demande de logement en cours (HLM, ...)
- 08/12 : Accompagnement aux urgences par la Directrice du Foyer après alcoolisation massive, face au refus des médecins de ville de se déplacer pour évaluer son état. PTA tél service urgences : lien sur la situation, pas de passage possible vers UADO dans un 1^{er} temps.
- 9/12 : M. est à l'UADO en soins libres.
- 10/12 : accueil en court séjour CH Ste Marie. Lien PTA. Collaboration avec ce service du CH Ste Marie qui s'engage.
- Contrat de séjour Foyer échéance le 17/12.
- 21/12 : Recherche UDAF : appartement parc privé, refus post cure de M., sortant le 29/12.
- Entre-le 21/12 et le 29/12 : M. valide une orientation vers une post cure.

Janvier 2022 :

- 04/01/22 : Réunion de coordination au court séjour avec UDAF, PTA, M. , As et cadre de santé du court séjour.
- Dossier post cure lancé, validé par M.

Projet anticipé par tous les acteurs après les 10 semaines de post cure : Foyer logement de Baraqueville, suivi MT Dr Chalet, s'il y a des places ; sinon appartement parc privé, ce n'est pas le 1er choix de M.

Plusieurs avis divergent lors de cette réunion entre appartement et foyer. M. positionne le projet Foyer logement Baraqueville comme prioritaire.

- 15/01 : accueil en post cure Fronton.
- Contact avec la Direction du Foyer logement de Baraqueville, étayage prévisionnel (passage infirmier pour distribution du traitement, CMP, AAF ou CH pour suivi addicto ; articulation des soins centrée vers le MT Dr Chalet)

Février 2022 :

- Sortie post cure prévue début mars, pas de dispo en Foyer logement début février. Option appartement parc privé qui resurgit.
- Fin février place Foyer logement dispo, visite programmée avant sa sortie, PTA accompagne la visite.
- Visite validée par M. , règlement de fonctionnement accepté, enthousiaste, satisfait du parcours engagé, motivé à mettre en place ce projet.

Mars 2022 :

- Entrée prévue le 14/03 dans l'appartement,
- Le 14/03, 14h30 : rdv Médecin avec M. , UDAF, PTA pour présentation et organisation parcours de soins (passage infirmier vérif pilulier 1x/semaine, contact CH Rodez addicto, contact CMP du secteur, suivi Dr Chalet régulier).

Avril, Mai, Juin 2022 :

Sécurisation du parcours :

Liens réguliers avec M. , UDAF, Dr Chalet, Foyer logement, lien CMP pour veille au besoin car passage d'une infirmière 1x/mois au foyer.

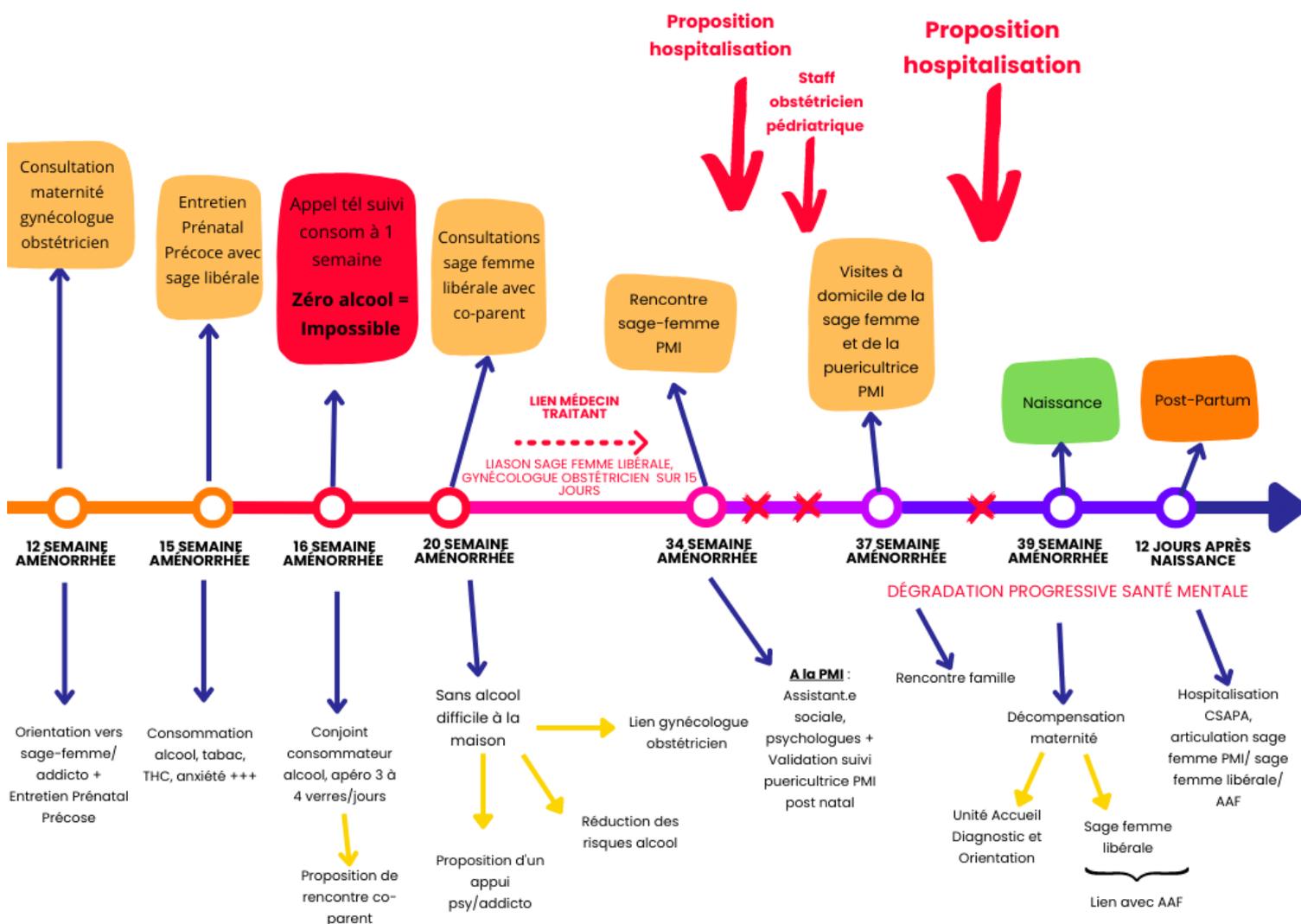
- Le 29/06 : Clôture de l'appui à la coordination après que l'UDAF, foyer et Dr Chalet n'ont pas de besoin d'appui. M. Valide cette décision, se sent suffisamment soutenu par les professionnels qui l'accompagnent.

Rédigé par le DAC 12

Temps d'échange à la suite de la présentation ;

- Réflexion autour de la question du consentement : Une personne qui consomme régulièrement n'est pas forcément capable de prendre des décisions.

Deuxième présentation d'un cas clinique complexe par la sage-femme coordinatrice parcours complexes de territoire du Réseaux de Périnatalité Occitanie



II. Poursuite du projet « Justice et Addictions »

a. Point sur l'échange avec l'assistante du Procureur de la République

18/08/2022 : La 2PAO a pu échanger par téléphone avec l'assistante du procureur de la République de Rodez au sujet de ce projet. Les points principaux ressortis sont les suivants :

- Le procureur actuel quitte ses fonctions au mois de septembre, le nouveau procureur prendra possession de ses fonctions courant septembre 2022.

- L'assistante du procureur de la République de Rodez informera l'ancien et le nouveau procureur de ce projet et verra s'ils acceptent de se mobiliser.
- L'assistante du procureur fera le lien entre les deux parties (procureur-2PAO).
- L'assistante ainsi que le substitut du procureur de la République de Rodez se sont rendus disponibles pour le groupe territorial aveyronnais (GT12). Elles seront présentes en tant qu'observatrice et prendront note des échanges lors de cet événement. Toutes ces notes seront transmises auprès du procureur de la République de Rodez pour une future rencontre lors d'un comité de pilotage départemental.

À première vue, le tribunal de Rodez serait intéressé à travailler sur ce projet, en lien avec les acteurs de l'addictologie.

b. Validation des besoins du dernier COPIL de septembre 2021

La demande des acteurs de l'addictologie :

- Volonté d'organiser une journée d'échange entre les professionnels de l'addiction et ceux de la justice.

Cette demande fait suite aux constats suivants :

- (1) Méconnaissance des champs d'activité de chacun
- (2) Problématique pour les structures addictologiques avec le concept d'obligation de soins :
 - Quels professionnels ?
 - Signification des bilans biologiques ?
 - Arrêt du suivi ?
 - Remise des attestations
 - Concept de la Réduction des Risques et des Dommages (RDRD)
 - Principe de prise en charge

Les points à développer lors de cette journée

- **Définir les rôles et les pratiques de chacun** : Connaître les missions, objectifs des différents acteurs de l'addiction et de la justice mais également de prendre connaissance de leur limite. Ce premier point offrira une cohérence et une base commune de travail.
- **Etablir un langage partagé** : Celui-ci est nécessaire pour établir de bonnes relations partenariales. Certains mots peuvent être perçus différemment entre le milieu de

l'addiction et celui de la justice. Ce point nous permettra de réduire les risques de confusion. Nous pouvons prendre pour exemple les mots « récidive » et « rechute ».

- **Réinterroger les représentations sur l'addiction**
 - **Distinguer les différents types de consommateurs** : rompre avec le modèle unique du consommateur. Mais aussi de rompre l'idée d'un parcours de soin linéaire et identique pour tous.
 - **Échanger sur le concept d'obligation de soins et injonction thérapeutique** :
 - Le prise en charge en addictologie demandé par les magistrats ne coïncide pas toujours avec l'évaluation de situation faite par les professionnels de l'addictologie. Ce qui mène à des accompagnements inadaptés et peu pertinents.
 - Qui contacter dans ce cas ? Comment informer le juge ?
 - Qu'attend la Justice des structures addictologiques dans la cadre d'une obligation de soin ?
 - Prendre davantage en compte la parole de la personne suivie ? Pour certains professionnels de l'addiction, cette parole n'est pratiquement jamais prise en compte ce qui a un impact direct sur son investissement dans le parcours de soin.
- ➔ Réorganiser les échanges et remettre l'individu au cœur de l'accompagnement.
- **Identifier l'ensemble des premiers recours sur le territoire** : Objectif à définir.
 - **Présenter le concept de Réduction Des Risques et des Dommages** : Travailler sur les représentations, définir ce processus et l'imbrication de ce concept.
 - **Soutien à la parentalité**

Pour nous articuler : il nous faut connaître les besoins des professionnels de la justice.

De plus, il est important de définir ensemble les axes prioritaires et savoir comment nous pouvons les travailler et les mettre en place. Quels outils devons-nous utiliser ? Qui peut intervenir sur cette journée de rencontre et d'échange ?

Ces différents points ont pour optique de favoriser les échanges entre les deux secteurs mais également de favoriser et générer de nouvelles relations partenariales nécessaires pour une action commune et cohérente dans le suivi des personnes dépendantes.

Elaboration du contenu de la journée

Premier jet : il est proposé de découper la journée en trois parties

(1) Plénière

- Principes de l'addictologie ; concept de l'addiction ? Schéma E=SIC ?
- Principes de l'accompagnement en addictologie
- La Réduction des Risques et des Dommages dans la prise en charge

(2) Ateliers (fin de matinée et après-midi)

Définir les sujets lors des différents COPIL. En effet, les professionnels de l'addiction présents lors du GT12 souhaiteraient d'abord connaître les attentes des professionnels de la justice pour pouvoir construire des ateliers pertinents pour tous.

➔ Les ateliers favoriseront les échanges constructifs entre les acteurs

Proposition d'un participant : échanger sur des cas précis pour les ateliers.

Objectifs finaux :

- Mettre en place un protocole de fonctionnement entre les acteurs de la justice et de l'addiction ➔ Permet de clarifier les modalités d'intervention de chacun et favoriser le partenariat dans le long terme.
- Mettre en place des sensibilisations entre les deux secteurs
- Etablir des rencontres régulières pour échanger sur les différentes difficultés rencontrées.

Construisons la suite ensemble :

Il est proposé d'organiser un premier COPIL réunissant les acteurs de l'addictologie et ceux de la justice. L'intérêt de cette première rencontre serait de rendre compte des attentes énoncées lors de ce groupe territorial et de récolter les attentes des professionnels de la justice.

La 2PAO sollicitera également le SPIP12 pour sa présence lors de ce COPIL « Justice et Addictions »

Je vous fais parvenir un lien Forms sur lequel vous pourrez nous faire connaître vos disponibilités pour cette rencontre, merci de le remplir avant le 31 octobre 2022 inclus pour que nous puissions nous organiser.

Mes disponibilités ICI

III. Information sur les prochains événements de la 2PAO en Occitanie

Groupe de travail – Addiction à la Prégabaline

Lancement du groupe le **mardi 22 novembre 2022** de 19h à 21h en visioconférence.

Ouverture des inscriptions prochainement.

Sensibilisation : Pornographie, sexualité, addiction : Des clés pour comprendre et agir

- Impact de la pornographie sur la santé et la sexualité
- Cadre conceptuel de l'addiction sexuelle et pornographique
- Les manifestations et les symptômes de dépendance à la pornographie
- Cas clinique et piste de prise en charge



Le **lundi 28 novembre 2022** de 14h à 18h à Toulouse
Ouverture des inscriptions prochainement.

Le **mardi 29 novembre 2022** de 9h30 à 13h30 en visioconférence
Ouverture des inscriptions prochainement.



Ouverture des inscriptions prochainement pour les dates :
Du 7 février 2023 à Toulouse et du 21 mars 2023 à Nîmes



➔ Ce que les praticiens au contact des patients rapportent de leur expérience du terrain.